

## COMMUNE DE COURCELLES

### **AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE (RIP) PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

#### **DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :**

FOREVER PRODUCTS SA - Rue de la Glacerie 122, 6180 Courcelles

#### **PERSONNE DE CONTACT :**

Christelle Hulin - Tel : 071 46 85 53 - Courriel : chulin@forever-products.be

#### **NATURE DU PROJET :**

Demande de permis unique de classe 1 visant le renouvellement des activités et la régularisation urbanistique de cuves et d'un auvent.

L'établissement est spécialisé dans :

Le conditionnement de produits chimiques liquides et solides à usage industriel ou domestique ;  
La formulation (mélange) de produits d'entretien, droguerie, peintures, etc.

#### **LIEU D'IMPLANTATION :**

Rue de la Glacerie 122, 6180 Courcelles

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, FOREVER PRODUCTS SA vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le mercredi 28 janvier 2026 à 19h00

A la salle communale de Miaucourt - Rue Paul Pastur 115, 6180 Courcelles

Les communes de Courcelles, Pont-à-Celles et Charleroi ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Le demandeur filamera la réunion d'information avec enregistrement vidéo, qui pourra être consultable sur le site <https://vimeo.com/1145893553?share=copy&fl=sv&fe=ci> à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours. La vidéo sera aussi consultable à la commune de Courcelles.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au jeudi 12 février 2026, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :

SOIT en les envoyant au Collège communal de la commune de Courcelles, Service Environnement - rue Jean Jaurès 2, 6180 Courcelles ;

SOIT en les envoyant par courriel à [environnement@courcelles.be](mailto:environnement@courcelles.be)

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins commerciales.